

Décision

Générale

colonial

Décision n° 920 bis accordant une permission de quinze jours à M. Bertrand, élève administrateur des colonies.

n° 920

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
19 août 1947

Numéro JO
n° 8 du 31/08/1947

Date du numéro
31 août 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la demande de permission du 7 août 1947 de M. Bertrand, élève administrateur des colonies, en service aux affaires économiques.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Une permission de quinze jours, pour en jouir au Harrar et à Addis-Abéba (Et h iopie), est accordée à M. Bertrand. élève-administrateur des colonies, pour compter du 8 septembre 1947.

Art. 2

— La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.